



**Contrat de carte à points
Amap produits laitiers
LA FERME DES DAHLIAS
Saison**



Dans le cadre des activités de l'association ThurAmap, le présent **contrat d'engagement** est signé entre :

Le producteur	Le consomm'acteur
SARL DES DAHLIAS Sophie et Joël PFAUWADEL	NOM, prénom
Chemin Linngasse	Adresse.....
68500 BERRWILLER	Code postal, commune
joel.pfauwadel123@orange.fr 03 89 28 20 11	Mail, Tél

N° d'adhérent :

Membre de l'AMAP LA FERME DES DAHLIAS : oui – non

Valeur du point : se renseigner au point info

Pour l'AMAP LA FERME DES DAHLIAS, vous pouvez acquérir une carte à points **d'une valeur mini de 20 points et d'une valeur maxi de 40 points** sans date limite d'utilisation, et renouvelable sous conditions.

Attention ! : S'il suffit d'être adhérent à ThurAmap pour prendre une carte à points, seules les personnes ayant souscrit un contrat auprès de l'AMAP Produits Laitiers, pourront renouveler leur carte à points en cours de saison.

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre de SARL DES DAHLIAS

Lait cru (1L)
Fromage blanc nature (+/- 500gr)
Fromage blanc assaisonné (+/- 500gr)
Fromage affiné (+/- 250gr)
Fromage frais (+/- 100gr)
Yaourt nature (+/- 500ml)
Yaourt aux fruits (+/- 500ml)
Crème dessert chocolat (+/- 500ml)
Crème épaisse (+/- 25cl)
Plaquette de beurre (+/- 125gr)

Etabli en 1 exemplaire à, le et signé par les parties :

Le producteur	Le consomm'acteur
(signature).....	(signature).....

